Énergie: stratégie de coopération entre l'Europe et l'Asie

1996/2153(COS) - 16/05/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Ulf HOLM (V, S) sur la coopération entre l'Europe et l'Asie dans le domaine de l'énergie, le Parlement européen critique l'analyse insiffusante de la situation énergétique qui prévaut dans les pays asiatiques et rappelle que l'Asie pourrait consommer d'ici l'an 2005, 28% de l'énergie mondiale. Il se félicite dès lors de l'initiative prise par la Commission d'instaurer un dialogue dans ce domaine avec les pays asiatiques mais estime que ce dialogue devrait couvrir toute l'Europe (et non l'Union uniquement) afin de prévoir une stratégie globale de préservation de l'homme et de l'environnement. Selon le Parlement, la Commission doit s'engager à engager un dialogue différencié avec chaque pays et entités commerciales de l'Asie et conclure des traités conduisant à une stratégie contrôlable de diminution de émissions de CO2. Demandant une plus grande coordination de la Commission au plan interne en matière de politique énergétique, il attend le financement de projets énergétiques en Asie et une plus grande harmonisation de la politique asiatique avec les Etats-Unis, le Japon et les pays de l'OCDE. Pour le Parlement, la participation aux marchés asiatiques de l'industrie énergétique et le renforcement de l'approvisionnement ne doivent pas constituer le centre de la coopération euro-asiatique. C'est au contraire, la protection de l'environnement mondial qui doit être mise au premier plan, au même titre que le développement des services énergétiques. La Commission doit en outre élargir sa coopération à la formation et à la recherche ainsi qu'aux transports en favorisant l'exportation de technologies non polluantes. L'Union doit en particulier favoriser la recherche et le développement d'énergies renouvelables en Asie (bois, eau, déchets, énergie solaire et vent) tout en préservant les dommages pour l'environnement et les populations autochtones. En outre, le développement de l'énergie nucléaire doit être garanti sur le plan de la sécurité. Parallèlement, le Parlement craint que le développement économique de ces pays ne les amène à la production intensive de véhicules à moteur, réfrigérateurs, etc. particulièrement polluants. Tout doit donc être fait afin de produire des marchandises plus écologiques et moins dommageables pour l'environnement. Sur le plan de la diversification des sources d'énergie, le Parlement privilégie l'électrification (notamment dans les zones rurales et les banlieues). Enfin, le Parlement demande à la Commission de réaliser un Livre vert sur la coopération énergétique avec l'Asie afin d'engager le débat dans cette matière (notamment avec les pays de l'Asie centrale) et souhaite que pour la réalisation de ces divers objectifs, des ressources budgétaires supplémentaires soient prévues.